

## Lecture de différentes adresses, lors de la séance du 17 juillet 1789

---

### Citer ce document / Cite this document :

Lecture de différentes adresses, lors de la séance du 17 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 246;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1875\\_num\\_8\\_1\\_4687\\_t2\\_0246\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4687_t2_0246_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

MM.  
 Faydel ;  
 Deulnau ;  
 Augier ;  
 Tellier ;  
 Dutrou-Bornier ;  
 Bérenger ;  
 Poulain de Beauchêne ;  
 Girod de Chévry ;  
 Boissy d'Anglas ;  
 Bourdon ;  
 Castellanet ;  
 Dupré de Carcassonne ;  
 Burdelet ;  
 Laloy ;

MM.  
 Grenot ;  
 Parent de Chassy ;  
 Vaillant ;  
 Arriveur ;  
 De Neuville ;  
 Terrats ;  
 Périer ;  
 Valentin Bernard ;  
 Le Bois-des-Guays ;  
 De Vieville des Essarts ;  
 Manhaval ;  
 Maranda ;  
 Simon de Maibelle ;  
 Ludières.

La séance est levée et renvoyée à demain dix heures du matin.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. LE FRANC DE POMPIGNAN,  
 ARCHEVÈQUE DE VIENNE.

*Séance du vendredi 17 juillet 1789 au matin.*

M. le **Président** invite les membres de l'Assemblée à se trouver sur le passage du Roi, qui, pour répondre aux vœux des citoyens de Paris, se rend aujourd'hui dans la capitale.

Tous les membres sortent de l'Assemblée, le Roi passe au milieu d'eux et d'une foule innombrable, accompagné de citoyens armés, précédé et suivi des acclamations de tout le peuple.

L'Assemblée étant rentrée, on fait lecture de diverses lettres et adresses écrites par les municipalités de Nancy, de Châtellerault, de Saint-Rémi en Provence, et de Landernau. Ces adresses contiennent une entière adhésion aux arrêtés pris par l'Assemblée.

M. le **Président** dit qu'il a écrit au premier président du parlement, pour lui annoncer que l'Assemblée avait pensé qu'il convenait que la communication de l'arrêté pris par le parlement lui eût été faite par une députation plutôt que par une simple lettre.

M. Rabaud de Saint-Étienne lit un projet de règlement préparé par le comité. On demande qu'il en soit fait des copies pour être envoyées dans les bureaux ; ce qui est ordonné.

La séance est renvoyée au soir sept heures et demie.

*Séance du soir.*

On fait lecture d'une délibération de la ville de Besançon et de celle de Romans. Elles contiennent les expressions de la joie publique sur la réunion des députés des trois ordres.

Au retour du Roi, l'Assemblée s'est rendue sur son passage pour recevoir Sa Majesté, qui est arrivée avec le même cortège qui l'avait suivi le matin lorsqu'il s'était rendu à Paris.

M. Sallé de Choux, qui avait accompagné le Roi à Paris, fait le récit des témoignages d'amour que Sa Majesté a reçus dans la capitale.

Le Roi, arrivé à Paris vers trois heures, l'a

traversé en voiture, sans gardes, entouré de la députation de l'Assemblée nationale, entre deux haies de milice bourgeoise, précédé et suivi de cette même milice, tant à pied qu'à cheval. Sa Majesté a été reçue à l'entrée de la ville par le corps municipal ; et M. Bailly, remplissant les fonctions de prévôt des marchands, lui a adressé le discours suivant :

« Sire, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris ; ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici, c'est le peuple qui a reconquis son Roi.

« Votre Majesté vient jouir de la paix qu'elle a rétablie dans sa capitale ; elle vient jouir de l'amour de ses fidèles sujets. C'est pour leur bonheur que Votre Majesté a rassemblé près d'elle les représentants de la nation, et qu'elle va s'occuper avec eux à poser les bases de la liberté et de la prospérité publique. Quel jour mémorable que celui où Votre Majesté est venue siéger en père au milieu de cette famille réunie, où elle a été reconduite à son palais par l'Assemblée nationale entière, gardée par les représentants de la nation, pressée par un peuple immense ! Elle portait dans ses traits augustes l'expression de la sensibilité et du bonheur, tandis qu'autour d'elle on n'entendait que des acclamations de joie, on ne voyait que des larmes d'attendrissement et d'amour. Sire, ni votre peuple, ni Votre Majesté n'oublieront jamais ce grand jour : c'est le plus beau de la monarchie ; c'est l'époque d'une alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple. Ce trait est unique ; il immortalise Votre Majesté. J'ai vu ce beau jour ; et, comme si tous les bonheurs étaient faits pour moi, la première fonction de la place où m'a conduit le vœu de mes concitoyens est de vous porter l'expression de leur respect et de leur amour. »

Le Roi est entré dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à quatre heures vingt minutes, accompagné de MM. le duc de Villeroy, le maréchal de Beauvau, le duc de Villeguer et le comte d'Estaing. Les cris de *vive le Roi !* dont la salle a retenti jusqu'à ce que Sa Majesté fût placée sur son trône, avaient un caractère de bonheur et de sensibilité qu'aucunes paroles ne pourraient exprimer. M. Bailly a présenté au Roi une cocarde semblable à celle que les citoyens ont adoptée. Sa Majesté l'a reçue et l'a tenue constamment à son chapeau. L'attendrissement dont Sa Majesté était pénétrée s'est peint dans sa physionomie et dans tous ses mouvements, d'une manière qui ajoutait encore à l'émotion des assistants.

Lorsqu'on a pu calmer ce tumulte et qu'on a obtenu le silence, M. Moreau de Saint-Méry, président de l'Assemblée des électeurs, a adressé au Roi un discours où il a fait observer à Sa Majesté combien ce peuple, qui faisait éclater des transports si vrais et si universels, méritait peu qu'on eût osé calomnier ses intentions à l'égard de son Roi. « Sire, a-t-il dit, vous n'avez plus qu'à vous répéter cette grande et touchante vérité : *Le trône des Rois n'est jamais plus solide que lorsqu'il a pour base l'amour et la fidélité des peuples.* A ce titre, le vôtre sera inébranlable. »

M. Ethis de Corny, en qualité de procureur du Roi de la ville, a pris la parole et a requis que, pour consacrer l'époque de ce grand jour, il fût élevé un monument à *Louis XVI, régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, le père du peuple français*.

Le Roi a voulu parler ; mais l'émotion trop forte dont il était pénétré ne lui a pas permis de